

## Délibération N° DEL-2022-094

-----

Le lundi 27 juin 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

**Absentes :** Mme Olivia BOULANGER, Mme Mary-Line COINDAT.

**Dépôts de pouvoir :** Mme Corinne TONDUF donne procuration à Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET donne procuration à Mme Françoise OTT, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Henri LECLERE, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER donne procuration à Mme Martiale ROBERT.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Ressources humaines

### 23. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean-Baptiste CONTARIN

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis du comité technique émis lors de sa séance du 15 juin 2022,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les nécessités de service, les mouvements de personnel, les recrutements et les départs à la retraite intervenus ou à intervenir, ainsi que les modifications d'organisation, et considérant la nécessité de nommer les agents lauréats de concours ou inscrits sur un tableau d'avancement sur un poste dont les missions correspondent à leur grade,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser :

- La création :

- au 1<sup>er</sup> juillet 2022
  - ✓ d'un emploi de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - ✓ d'un emploi de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - ✓ de trois emplois d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, et d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28h30 hebdomadaires)
  - ✓ d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - ✓ d'un emploi d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - ✓ d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- au 1<sup>er</sup> septembre 2022
  - ✓ d'un emploi d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - ✓ de sept emplois d'agent de maîtrise à temps complet

- La suppression :

- au 1<sup>er</sup> juillet 2022
  - ✓ d'un emploi de Rédacteur à temps complet
  - ✓ d'un emploi de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - ✓ de trois emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, et d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h30 hebdomadaires)
  - ✓ d'un emploi d'adjoint technique à temps complet
  - ✓ d'un emploi d'animateur à temps complet
  - ✓ d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet
- au 1<sup>er</sup> septembre 2022
  - ✓ d'un emploi d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

- Madame le Maire à effectuer les déclarations de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,

- Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le recrutement et la nomination sur ces postes,

- Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le tableau des emplois est modifié comme présenté ci-après :

FILIERE	Date	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administrative	01/07/2022	Rédacteurs	Rédacteur principal de 2ème classe	4	5
			Rédacteur	2	1
Technique	01/07/2022	Techniciens	Technicien principal de 1ère classe	9	10
			Technicien principal de 2ème classe	7	6
		Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	43	47
			Adjoint technique principal 2ème classe	48	45
	01/09/2022	Agents de maîtrise	Adjoint technique	42	41
			Agent de maîtrise	7	14
Animation	01/07/2022	Animateurs	Animateur principal de 2ème classe	4	5
			Animateur	6	5
		Adjoints d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	15	16
			Adjoint d'animation	12	11
Sanitaire et sociale	01/09/2022	ATSEM	ATSEM principale 1ère classe	13	14
			ATSEM principale 2ème classe	5	4

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



**Marie-Françoise  
FOURNIER**

Accusé de réception en préfecture  
023-212309603-20220627-lmc12022000094-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2022  
Date de réception préfecture : 01/07/2022